



**Stadt Biel
Ville de Bienne**

Département des affaires sociales de la Ville de Bienne

Concept relatif aux services et à la méthodologie du SSIP Seeland

Service spécialisé de l'insertion professionnelle (SSIP)

Le présent document repose sur le concept détaillé du Canton de Berne
«Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale – POIAS»
de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de
Berne et sur le Concept SSIP Seeland du 10.01.2017.

Bienne, juillet 2018

Sommaire

Abréviations:	- 3 -
Préambule.....	- 4 -
1 Mission du SSIP (= SSIP Seeland).....	- 4 -
1.1 Champ d'application du Concept relatif aux services et méthodes.....	- 5 -
1.2 Organisation du Service spécialisé de l'insertion professionnelle – SSIP Seeland....	- 5 -
2 Groupes-cibles	- 5 -
3 Palette d'offres	- 6 -
3.1 Type d'offres du Service spécialisé de l'insertion professionnelle selon le Concept POIAS	- 7 -
4 Prestations du SSIP	- 8 -
4.1 Clarification	- 8 -
4.2 Clarification approfondie	- 8 -
4.3 Assignation à une mesure.....	- 10 -
4.4 Placement.....	- 10 -
4.5 Coaching / modules individuels.....	- 10 -
4.5.1 Principes et lignes directrices du coaching	- 11 -
4.5.2 La notion de coaching	- 11 -
4.5.3 Motivation: définition et clarification	- 11 -
4.5.4 Ce qui motive l'être humain à changer.....	- 12 -
4.6 Atelier de candidature du SSIP	- 12 -
4.7 Suivi en emploi ou en apprentissage	- 13 -
4.8 Rapport final avec recommandation.....	- 13 -
5 Prestations des services sociaux.....	- 13 -
6 Gestion du mandat du SSIP et contingents	- 13 -
6.1 Déroulement du mandat	- 13 -
6.2 Nombre de mandats par AS.....	- 14 -
6.3 Contingents par service social	- 14 -
Sources.....	- 15 -

Abréviations:

AS:	Assistant social / Assistante sociale
BAS	Bénéficiaire de l'aide sociale
COP	Centre d'orientation professionnelle de Bienne
DAS	Département des affaires sociales
EPSM	Examen des critères d'aptitude, placement, suivi et modules individuels
IP	Insertion professionnelle
IS	Insertion sociale
ISJ:	Insertion sociale pour les adolescents et les jeunes adultes
PE	Places d'essai
PIP	Stabilisation avec perspectives d'insertion professionnelle
POIAS	Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale
SAP	Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale
SS	Service social
SSIP	Service spécialisé de l'insertion professionnelle du Seeland

Remarque générale:

Dans la mesure du possible, le présent concept utilise la formulation épïcène. Lorsque ce n'est pas possible, le masculin est employé par souci de simplicité et pour faciliter la lecture. Toutes les explications du présent ouvrage s'appliquent naturellement aux deux sexes.

Préambule

Les principes éthiques du travail social sont à la base de l'encadrement et de l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que des prestations fournies. La coopération avec les bénéficiaires de l'aide sociale se caractérise par le respect mutuel et la recherche d'une utilisation optimale des ressources disponibles. Les collaborateurs et collaboratrices font preuve de détermination face aux BAS pour les impliquer dans un processus d'insertion et/ou de formation et/ou d'emploi. Le SSIP Seeland est bilingue et travaille aussi bien en allemand qu'en français.

Lors des séances de consultation, de coaching ou d'accompagnement des bénéficiaires, le SSIP Seeland recourt aux compétences méthodologiques et professionnelles usuelles dans le domaine du travail social. Ses collaborateurs et collaboratrices possèdent une formation adéquate et développent leurs compétences en se perfectionnant de manière individuelle ou au sein de l'entreprise.

1 Mission du SSIP (= SSIP Seeland)

Le SSIP est le partenaire stratégique de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne. Il joue le rôle de prestataire de services dans le domaine de l'insertion professionnelle dans l'aide sociale pour le compte de treize services sociaux de la région Bienne-Seeland (voir aussi concept SSIP Seeland). Le SSIP s'est construit un réseau axé sur les objectifs, afin d'intégrer les bénéficiaires de l'aide sociale dans un processus de formation ou de travail adéquat. Le but est de garantir un suivi global selon les principes du travail social, en visant en particulier l'insertion professionnelle. Dans ce contexte, une attention toute particulière est accordée à l'activation des ressources, soit à l'aide à la prise en charge personnelle.

Grâce au placement dans des mesures et programmes, le SSIP recourt à des partenaires variés, disposant, d'une part, d'une expérience reconnue dans la collaboration avec des chômeurs de longue durée et, d'autre part, de connaissances solides quant à l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour lesquels aucune mesure ne peut être prise dans un premier temps, les AS du SSIP utilisent leur expérience et leur savoir-faire lors de leurs contacts avec les groupes-cibles susmentionnés. Leur mandat consiste principalement à motiver ces personnes et à fournir un coaching personnalisé dans le cadre du processus d'insertion.

1.1 Champ d'application du Concept relatif aux services et méthodes

Le présent concept repose sur les prestations et les types d'offres prévus dans le concept détaillé POIAS du Canton de Berne, ainsi que sur tous les travaux et mandats confiés au SSIP dans le cadre de ses activités de conseils en matière d'insertion professionnelle.

1.2 Organisation du Service spécialisé de l'insertion professionnelle – SSIP Seeland

L'équipe bilingue du SSIP Seeland se compose d'assistants et de pédagogues sociaux au bénéfice de connaissances spécialisées (insertion professionnelle) et de compétences techniques élevées. Elle peut compter dans ses tâches sur le soutien de l'administration du SSIP. Partie intégrante du Département des affaires sociales de la Ville de Bienne, elle est donc logiquement aussi soumise aux règles transversales de celui-ci.

2 Groupes-cibles

Le SSIP est responsable de bénéficiaires de l'aide sociale âgés entre 18 et 63 ans qui lui sont assignés sur mandat (et selon des critères qu'il a lui-même définis) par les services sociaux.

Dans le groupe-cible des jeunes adultes (18 à 25 ans) en particulier, l'accent est mis sur l'élaboration de stratégies permettant la formation professionnelle, afin de prévenir la dépendance à long terme à l'aide sociale et de trouver des solutions durables pour s'en affranchir.

Pour ce groupe de bénéficiaires, le SSIP soigne la collaboration et les échanges avec les offres cantonales. Il collabore ainsi avec les services d'aiguillage et le Case management Formation professionnelle du Canton de Berne.

Dans le cadre des activités de conseils destinées au groupe-cible des 26 à 63 ans, l'expertise des collaborateurs en matière de chômage de longue durée et de ses effets revêt une grande importance. En fonction de la durée du chômage et de la situation de vie des personnes concernées, il existe des offres pour les personnes à fort potentiel dans la recherche d'emploi et d'autres pour les personnes qui ne disposent pas actuellement de la capacité d'insertion professionnelle nécessaire. Les offres disponibles en matière d'insertion sociale devraient contribuer au développement et à la stabilisation de la situation des bénéficiaires de l'aide sociale.

Conformément au concept POIAS du Canton de Berne, les mesures disponibles correspondent à différents paliers:

- celles destinées au groupe-cible actuellement apte à s'insérer sur le marché du travail (potentiel élevé d'insertion).
- celles destinées au groupe-cible dans le domaine de l'insertion sociale dont l'employabilité ne suffit pas actuellement, mais qui en présente le potentiel.

L'encouragement étape par étape est toujours le premier objectif pour permettre un retour à l'employabilité ou sur le marché primaire de l'emploi.

Sur mandat du SSIP, le Service social de Bienne coordonne les places d'essai (ou PE, cf. p. 7) pour tous les services sociaux/communes rattachés au SSIP Seeland. Tandis que le Service social fournit les prestations administratives, la mesure relative aux PE est acquise auprès d'un partenaire externe. Il s'agit d'un groupe-cible particulier que les services sociaux compétents ont besoin de faire soumettre à des clarifications concernant l'aptitude au travail, l'abus d'aide sociale ou le travail au noir. Ainsi, selon le concept POIAS, les objectifs des PE sont de tester la volonté de coopérer, de clarifier la capacité et la disposition à travailler, et de clarifier les soupçons d'abus.

Lorsqu'une mesure PE se termine de façon régulière, elle débouche sur une autre mesure d'insertion du SSIP.

3 Palette d'offres

Selon le concept POIAS du canton de Berne, les offres se divisent en deux catégories: les mesures sur le marché secondaire du travail et le placement direct de personnes à haut potentiel d'insertion sur le marché primaire du travail. Une petite partie des offres comprend également des emplois de niche à long terme sur les marchés primaires et secondaires du travail.

3.1 Type d'offres du Service spécialisé de l'insertion professionnelle selon le Concept POIAS

Segment:	IP	PIP	IS	ISJ	Niche	Offres de conseil externes	Prestations proposées en interne	Places d'essai PE
Effet visé:	Insertion, à court ou moyen terme, sur le marché primaire du travail Encourager les compétences de base et développer des stratégies de postulation.	Insertion professionnelle à moyen terme Encourager les compétences de base et des éléments de qualification.	Insertion sociale, stabilisation, structure de jour, encouragement linguistique, encourager les compétences de base et les compétences clés, réduction du dommage, encouragement destiné à rejoindre une mesure plus avancée selon le modèle par étapes POIAS.	Insertion sociale à court terme et insertion professionnelle à moyen terme des jeunes adultes, encouragement linguistique, encouragement des compétences de base et des compétences-clés, et sociales.	Placement dans un emploi qui a du sens, implication dans une structure de travail Réduction du dommage Intégration sociale La perméabilité avec le marché primaire du travail doit être préservée	Clarifier et définir une stratégie d'intégration adéquate et soutenir sa mise en œuvre.	Clarification du potentiel d'insertion, planification de l'insertion, affectation précise à des mesures appropriées, amélioration du potentiel, renforcement de la motivation, avec suivi: l'emploi est assuré. Rapport final spécialisé pour les services sociaux accompagné de recommandations.	La volonté de coopérer est testée, la volonté de travailler et la suspicion d'abus sont clarifiées, une solution de raccordement est prévue. En cas de non-participation, d'interruption d'emploi ou de non-coopération, l'aide sociale ne sera pas versée pendant la durée de l'affectation éventuelle.
Critères d'attribution (cf. également Critères d'assignation): Valables pour tous les segments: Situation de recherche stable et encadrée État de santé stable Apte au travail Garde des enfants réglée	<ul style="list-style-type: none"> Formation professionnelle ou expérience acquise dans un domaine professionnel. Motivation à s'insérer sur le marché primaire du travail. Lacunes de formation comblées. Placement possible à au moins 50%. Connaissances linguistiques (allemand ou français) dans le domaine professionnel acquises. 	<ul style="list-style-type: none"> L'insertion sociale est réalisée. Motivation à élaborer des perspectives. Placement possible à au moins 40%. Conversations simples possibles en allemand ou en français. 	<ul style="list-style-type: none"> Momentanément ou durablement sans perspectives d'insertion professionnelle. Motivation à changer sa situation. Disposition à travailler au moins à 20%. Compréhension possible en allemand ou en français. 	<ul style="list-style-type: none"> Placement possible à au moins 80%. Assignment à une structure de jour La motivation de base existe Compréhension possible en allemand ou en français. 	<ul style="list-style-type: none"> Les compétences clés existent Faibles chances de placement sur le marché primaire de l'emploi Capacité attestée à fournir des prestations partielles Intérêt du BAS à travailler dans un emploi de niche. 	<ul style="list-style-type: none"> La situation exige un conseil approfondi de la part d'un organisme spécialisé (p. ex. conseil professionnel, insertion avec des problèmes de santé, insertion de parents célibataires, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Clarification initiale Clarification approfondie Évaluation du potentiel d'insertion sociale et professionnelle Assignment à une mesure d'insertion adéquate Coaching Modules individuels (p. ex. Atelier de candidature) Suivi après engagement Suivi après le début d'une formation 	<ul style="list-style-type: none"> Employabilité de 60% au moins La santé doit permettre de travailler Âge min. de 18 ans Les participants et participantes doivent comprendre des consignes de travail simples en français et/ou en allemand.
Groupes cibles Valables pour tous les segments: L'aide sociale doit avoir ouvert un dossier Accidents incl. dans la CMal	<ul style="list-style-type: none"> BAS avec bon potentiel d'insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> BAS, s'intéressant à des engagements réguliers relativement longs et visant à moyen terme l'insertion professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> BAS en rupture et marginalisés, s'intéressant à des engagements réguliers. Offre facile d'accès avec possibilité d'améliorer par étapes le potentiel d'insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes adultes entre 18 et 25 ans en rupture et marginalisés qui dépendent d'une structure de jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité attestée de fournir des prestations partielles mais dont les chances de réintégrer le marché primaire de l'emploi sont faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon les groupes-cibles et les critères des différents services de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Tous 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté de travailler pas claire Capacité de travailler pas claire Disposition insuffisante à coopérer Souçon d'abus d'aide sociale

4 Prestations du SSIP

Selon le concept POIAS, le SSIP fournit des services dans le domaine EPSM (examen des critères d'aptitude, placement, suivi et modules individuels). Les services du SSIP ont pour objectif de soutenir et de promouvoir les BAS qui leur sont assignés par le biais d'offres de conseils et de soutien pour le retour à la vie active, sa planification et sa mise en œuvre, ou la stabilisation de la situation de vie en combinaison avec la promotion des compétences pour l'insertion professionnelle.

4.1 Clarification

Objectif: définir les premières étapes de l'insertion professionnelle et sociale et encadrer les participants en fonction de leurs besoins (triage). Il s'agit de déterminer si l'insertion professionnelle est réaliste (employabilité, capacité de gain, identification des obstacles au placement, etc.) et quelles étapes et mesures sont nécessaires pour y parvenir.

Un premier entretien a lieu avec le BAS, lors duquel les objectifs individuels d'insertion sociale et professionnelle sont définis. Dans le cadre de la consultation, un état des lieux est réalisé, afin de déterminer si les conditions-cadre pour une mesure d'insertion sont réunies (p. ex. garde d'enfants, situation en matière de logement, toxicomanie, obstacles à la médiation, etc.). Après l'attitude de base des assistants sociaux, l'établissement de bonnes relations est un objectif important dans cette première phase. Lors d'un entretien personnel, les assistants sociaux du SSIP procèdent selon une ligne directrice, structurée d'après la méthode de la conversation systémique et orientée vers les solutions.

Une évaluation d'insertion détaillée vient clore la phase de clarification (cf. point 4.2.1 ci-après pour de plus amples informations).

4.2 Clarification approfondie

S'il n'est pas encore possible au terme de la clarification initiale de décider d'une assignation, d'autres entretiens de clarification sont menés. En général, la phase de clarification ne dure pas plus de trois mois.

L'objectif de la clarification approfondie est d'identifier les compétences et les perspectives professionnelles. Un plan d'insertion est élaboré en coopération entre le SSIP et le BAS lors des entretiens de conseil. À cette fin, des étapes concrètes et des objectifs intermédiaires sont définis. Outre les entretiens personnels avec les BAS, la collecte d'informations internes et externes joue également un rôle important lors de la phase de clarification approfondie.

Si nécessaire, des informations externes font également l'objet d'examens lors de la clarification telle la mise en réseau avec le service social de référence, un médecin traitant (en particulier un psychiatre et/ou un médecin de famille), d'autres cabinets spécialisés concernés ou le système familial.

Il existe différentes possibilités pour traiter les informations de manière professionnelle. Ainsi, une procédure interne est disponible pour la formation des hypothèses, de même qu'une intervision mensuelle ou l'échange bilatéral entre collègues. Les situations complexes font également l'objet de discussions avec les responsables hiérarchiques pendant les plages horaires habituelles.

Les services de clarification du SSIP sont très importants, car la planification de l'insertion se fait avec les BAS, les étapes principales et intermédiaires font l'objet de discussions de même que leur mise en œuvre. Il s'agit là de l'une des tâches centrales du SSIP.

4.2.1 Évaluation d'insertion

Au cours de la phase de clarification, voire de clarification approfondie, une évaluation d'insertion assortie d'un plan d'insertion est établie. L'évaluation et le plan forment la base sur laquelle reposent l'assignation initiale ainsi que les suivantes. Pour les services sociaux, il s'agit d'une ligne d'action importante en ce qui concerne l'accompagnement durant la mesure et/ou la tenue des bilans de compétences.

L'évaluation d'insertion est un rapport rédigé par les assistants sociaux du SSIP selon les principes méthodologiques de la profession pour consigner les résultats de la phase de clarification et mettre en perspective les possibilités d'insertions sociale et professionnelle.

Les compétences personnelles et sociales font l'objet d'une évaluation, plus spécifiquement sous l'angle des aptitudes générales, des caractéristiques personnelles et des compétences sociales. Il s'agit d'établir une analyse des ressources et un descriptif de la problématique. Ce rapport consigne également les conditions-cadre discutées (santé, motivation, év. garde des enfants, etc.), les précédentes clarifications éventuellement effectuées par d'autres assurances/organes spécialisés (ORP, AI, CM FP, etc.), ainsi que les informations et l'estimation du dernier employeur. Les efforts déployés précédemment au profit d'une insertion sont mis en lumière ainsi que les mesures prises à cet effet, sur quelle période, par qui et avec quel résultat.

Les objectifs du BAS, tels que formulés dans la clarification, sont listés. L'approche personnelle du BAS fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le spécialiste.

Le rapport souligne les mesures de clarification qui ont été prises, ainsi qu'une prévision et des recommandations pour le déroulement de l'insertion sociale ou professionnelle. Cela comprend une évaluation des assistants sociaux du SSIP, avec des hypothèses, des perspectives de succès, des difficultés possibles, ainsi que des mesures concrètes à prendre. Cela constitue le plan d'insertion à long terme élaboré par les assistants sociaux du SSIP avec le BAS.

L'évaluation d'insertion contient la décision d'assignation concernant l'assignation suivante, sa justification ainsi que le mandat concret à l'attention du fournisseur de la mesure.

4.3 Assignation à une mesure

L'assignation à une mesure a lieu après la clarification initiale ou la clarification approfondie, afin de combler les lacunes du profil de compétences, de permettre une qualification supplémentaire et/ou la fréquentation d'une structure de jour. Visant également à soutenir les étapes menant à l'intégration, elle doit être aussi précise que possible, afin de stabiliser la situation des BAS et de leur fournir les meilleures conditions possibles.

4.4 Placement

Le SSIP dispose d'un réseau d'organisations partenaires très varié (situation en 2019; env. 16 prestataires) garantissant un contact direct avec le marché primaire du travail grâce à leurs relations. Ce vaste réseau très diversifié donne accès à une multitude de domaines sur le marché primaire du travail.

4.5 Coaching / modules individuels

Il s'agit ici d'un accompagnement intensif du SSIP dans le processus de candidature et de recherche d'emploi (sous forme de modules individuels et/ou de séquences de conseil) pour les personnes qui n'ont pas (ou pas encore) pu être assignées à une mesure.

En outre, suivant les cas, le coaching comprend aussi un travail de motivation destiné à rassembler les conditions nécessaires à une future mesure.

Le coaching du SSIP est un processus de préparation et de développement visant à accroître l'aptitude à trouver un emploi ou à rejoindre une mesure d'insertion. Il consiste en plusieurs entretiens individuels, complétés, si nécessaire, par une mise en réseau avec d'autres institutions ou spécialistes.

4.5.1 Principes et lignes directrices du coaching

L'objectif consiste à développer une stratégie individuelle relative au processus d'insertion et à soutenir ensuite les bénéficiaires dans la mise en œuvre de celle-ci.

Sur le plan méthodique, le SSIP se sert des approches et connaissances individuelles dont dispose l'équipe tout en veillant constamment à ce qu'elles restent à jour.

4.5.2 La notion de coaching

Sous la notion de coaching, l'on désigne les conseils donnés au bénéficiaire de l'aide sociale et son accompagnement en vertu des explications théoriques présentées en préambule.

Dans la pratique quotidienne, nous nous conformons aux quatre principes de l'entretien motivationnel (selon Miller et Rollnick) pour développer l'aptitude au changement:

- Exprimer de l'empathie
- Développer la divergence
- Dévier la résistance
- Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle

Nous considérons comme important de saisir avec le bénéficiaire de l'aide sociale le stade où il en est au niveau de son changement et d'adopter l'attitude appropriée.

4.5.3 Motivation: définition et clarification

La motivation est l'état d'une personne qui la pousse à agir d'une façon précise pour atteindre un certain résultat. La motivation est une combinaison de pulsions et d'incitations, dont elle émane, en tant qu'élément d'un processus et non en tant que trait de la personnalité.

Le conseiller du SSIP aide les bénéficiaires de l'aide sociale à mieux comprendre l'importance de leur vécu et de leur comportement par rapport à leurs objectifs et valeurs conscients et inconscients.

4.5.4 Ce qui motive l'être humain à changer

Le style du conseiller peut avoir une influence essentielle sur la motivation. Dès le moment où un client est confié au SSIP et lors de son encadrement ultérieur, l'on accorde une importance appropriée aux facteurs de motivation en tenant compte de la théorie de Maslow (hiérarchie des besoins; tant que les besoins physiologiques du client ne sont pas satisfaits [p. ex. situation stable en matière de logement], l'insertion professionnelle ne peut pas être abordée).

Le changement s'accompagne toujours d'une déstabilisation, la personne qui change quelque chose quitte l'espace connu et entre dans l'inconnu.

Tant que le changement n'est pas abordé, la situation demeure empreinte, en premier lieu, d'une certaine souffrance qui rend le changement immatériel. Cela signifie qu'avant de pouvoir changer, il faut identifier et résoudre le problème.

Les changements passent souvent par différentes phases, du déni à la peur, en passant par la résistance, la colère, l'exploration et finalement l'acceptation et l'engagement.

Le SSIP estime que le changement est plus facile à amorcer s'il est abordé positivement, notamment dans l'idée qu'il est plus facile de faire quelque chose de nouveau que de ne plus rien faire. C'est pourquoi les assistants sociaux offrent aux personnes qui leur sont assignées la possibilité d'aborder le changement par le biais d'un large éventail de mesures ou d'offres de conseil en faisant quelque chose de nouveau ou de différent de ce qu'elles ont essayé jusqu'ici.

4.6 Atelier de candidature du SSIP

Outre le coaching, l'offre est complétée par l'atelier de candidature du SSIP, organisé sous forme d'un groupe de cours ouvert. Celui-ci est réservé exclusivement aux bénéficiaires de l'aide sociale pour lesquels le SSIP a été mandaté et qui n'ont pas, ou pas encore, rejoint une structure de jour. Les collaborateurs du SSIP font les inscriptions. L'atelier a lieu chaque semaine sur une demi-journée, tour à tour en français et en allemand. À chaque fois, deux collaborateurs du SSIP (service de piquet en fonction de la langue maternelle) garantissent cette offre. L'objectif consiste à accroître l'efficacité des BAS dans leurs recherches d'emploi et à leur transmettre les règles de base en matière de candidature. À la fin de l'atelier, ils doivent également disposer d'un dossier de candidature de base ou avoir mis à jour le leur.

4.7 Suivi en emploi ou en apprentissage

L'objectif est de soutenir les personnes placées et leurs employeurs, afin d'assurer ou de permettre les engagements fixes ou la fin de l'apprentissage. Les solutions d'insertion doivent être durables et axées sur le long terme. Le suivi permet au SSIP de soutenir l'insertion.

Dès qu'un BAS a trouvé un emploi, il convient de déterminer si un suivi est nécessaire. Généralement, un suivi dure trois mois, voire davantage si besoin pour les jeunes adultes. Durant cette période, le SSIP est en contact avec le BAS et, le cas échéant, avec l'entreprise qui l'emploie ou dans laquelle il effectue son apprentissage. Il est également possible, si nécessaire, d'organiser un entretien de mise en réseau avec l'entreprise. Le mandat du SSIP se termine à la fin de ces trois mois.

4.8 Rapport final avec recommandation

Au terme de son mandat, le SSIP rédige un rapport final détaillé dans lequel il décrit le déroulement du processus, tire les enseignements des mesures, fournit une évaluation globale des chances d'insertion, indique les objectifs atteints, définit le potentiel d'insertion et émet des recommandations à l'intention du service social pour la suite de la collaboration avec le BAS.

5 Prestations des services sociaux

Les services sociaux suivent les BAS durant leur participation à une mesure d'insertion. Les assistants sociaux chargés des cas organisent régulièrement des points de situation (généralement deux pour chaque mesure de six mois) et s'assurent du suivi des objectifs dans la mesure et du retour d'informations au SSIP.

6 Gestion du mandat du SSIP et contingents

6.1 Déroulement du mandat

Le mandat du SSIP débute à compter du premier entretien.

- 18 à 25 ans: 36 mois au maximum
- 26 à 63 ans: 18 mois au maximum, et 24 mois au maximum au niveau IS ou au début de l'IS.

La durée du mandat est limitée, afin que les offres et les mesures puissent être mises à la disposition du plus grand nombre possible de BAS et que les services sociaux puissent annoncer de nouveaux mandats.

Une réinscription est possible après une période d'attente d'au moins six mois si les critères d'assignation sont remplis et si les recommandations du rapport final ont été appliquées.

6.2 Nombre de mandats par AS

Env. 80 mandats actifs peuvent être gérés pour un poste à 100% (actif signifie: sans mandats de BAS provenant de structures de jour externes). Les mandats actifs se trouvent dans les phases décrites ci-avant des prestations du SSIP sous point 4.

6.3 Contingents par service social

Les contingents de mandats des services sociaux sont calculés sur la base de la répartition des ressources financières de la SAP, du montant annuel du crédit POIAS, ou des places annuelles dans les mesures planifiées selon celui-ci. La direction du SSIP les transmet aux services sociaux par écrit au début de l'année.

Remarques finales

Le SSIP Seeland a pour mission d'accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale qui lui sont assignés sur le plan professionnel, social, et méthodologique, et de collaborer avec eux de manière axée sur les objectifs. Cela implique le développement structuré et prospectif de l'employabilité et signifie que toutes les personnes assignées au SSIP ne commencent pas dès le début à postuler et rechercher un emploi. Ces activités sont mises en place une fois que cela est pertinent du point de vue du spécialiste.

«SI CELA FONCTIONNE, FAIS EN DAVANTAGE. SI CE QUE TU FAIS NE FONCTIONNE PAS, FAIS AUTRE CHOSE»

(citation: Steve de Shazer)

Sources

Documents et sources en lien avec le présent concept

Stratégie:

- Concept détaillé - Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)
- Concept du SSIP Seeland et ses annexes

Opérationnel:

- Concept de coaching - Service spécialisé de l'insertion professionnelle 2011 à 2015, Ville de Bienne
- Processus du Service spécialisé de l'insertion professionnelle
- Critères d'assignation
- Liste des mesures SSIP
- Descriptif de l'atelier de candidature SSIP
- Aperçu des compétences-clés
- Aperçu des obstacles au placement
- Cadre européen commun de référence pour les langues

Littérature:

Miller, W.R. & Rollnick, S., L'entretien motivationnel. Interéditions, Paris (2006).